

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2015

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2015 À 2019 - (N° 2779)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° DN68

présenté par  
Mme Adam, rapporteure

-----

### ARTICLE 13

Avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

"I. - L'alinéa 7 de l'article L. 4221-1 du code de la défense est complété par les mots : "ou au 3° de l'article L. 4221-4-1 ;".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.